

Nous empruntons au *Canadien* les traductions suivantes des journaux Américains :

SYNODE DIOCÉSAIN DE TORONTO.—Nous trouvons dans le *Catholic Herald* de Philadelphie, du 24 novembre, le sommaire suivant des statuts adoptés et promulgués par Mgr. Power, évêque de Toronto, dans son premier synode diocésain, tenu dans le mois de septembre dernier. Seize prêtres assistèrent au synode, après une retraite spirituelle de cinq jours sous la direction du révérend père Chazelle, de la compagnie de Jésus. Ces statuts ont été adoptés avec l'assentiment de tout le clergé. Le premier défend l'exercice des pouvoirs sacerdotaux hors du district assigné à chaque prêtre, excepté dans des circonstances spéciales. Le deuxième enjoint l'érection et l'usage de confessionnaux. Le troisième préjuge contre les pratiques scandaleuses ou simoniaques. Le quatrième exige l'érection de fonts baptismaux, et l'enregistrement des baptêmes. Le cinquième défend de baptiser dans les maisons particulières, si ce n'est à la campagne, et règle l'usage de l'eau baptismale. Le sixième permet de baptiser les enfans dont les parens ne sont pas catholiques, leurs parrains et marraines étant catholiques. Le septième permet de se servir de la même formule en baptisant les adultes et les enfans, suivant l'usage établi. Le huitième a rapport aux relevailles. Le neuvième exige que les mariages soient célébrés à l'église, ou stations désignées par l'évêque, excepté dans les missions rurales; il recommande de s'approcher préalablement des sacremens de pénitence et d'eucharistie, exige la preuve que les parties sont libres, et ordonne l'enregistrement du mariage; il est défendu aux prêtres, sous peine de suspension, de célébrer des mariages entre personnes venant d'autres districts. Le dixième statut défend à un prêtre de s'absenter sans nécessité ou sans la permission de l'évêque. Le onzième défend d'ériger des églises sans l'autorisation de l'évêque. Le douzième déclare qu'à l'avenir il ne sera érigé aucune église, à moins que ce ne soit sur un terrain de la possession duquel l'évêque sera régulièrement saisi, pour l'usage de la congrégation, excepté les églises appartenant à des ordres religieux. Le treizième enjoint au clergé d'informer le peuple qu'il ne peut réclamer sous aucun prétexte le droit de choisir les pasteurs, ou d'embarrasser les pasteurs nommés, en leur refusant ce qui est nécessaire à leur entretien. Le quatorzième rend passible de suspension tout prêtre qui favoriserait de pareilles prétentions. Le quinzième règle la célébration de la messe par des prêtres étrangers. Le seizième a rapport à des arrangemens domestiques. Le dix-septième oblige à porter la soutane et le surplis dans toutes les fonctions sacrées, et recommande aux prêtres de porter constamment la soutane dans le lieu de leur résidence. Le rabat est aussi indiqué dans les paroles de Benoît XIV comme la marque distinctive du prêtre. Le dix-huitième déclare que le Missel et le Bréviaire romains doivent être usités dans le diocèse. Le dix-neuvième adopte le catéchisme anglais de Butler et le catéchisme français du diocèse de Québec. Le vingtième ordonne l'enregistrement des baptêmes, des confirmations, des mariages et des décès. Le vingt-unième prohibe l'administration des sacremens de pénitence et d'eucharistie aux francs-maçons ou aux membres d'aucune société secrète, à moins qu'ils n'y renoncent entièrement.

« On s'apercevra (dit le *Catholic Herald*) que la discipline sanctionnée par les conciles de Baltimore et les synodes de Philadelphie n'a pas été perdue de vue par le prélat zélé, qui a souvent adopté jusqu'aux termes employés par les uns et les autres. L'harmonie de la législation ecclésiastique dans les provinces contiguës est extrêmement désirable, et la sagesse et le zèle éclairé de l'évêque apparaissent dans les mesures prises pour l'assurer. Nous ne pouvons qu'espérer un bien immense d'un épiscopat commencé de cette manière, et de tout notre cœur nous prions Dieu de conserver longtemps le vénérable prélat à l'heureux troupeau qu'il gouverne. »

EGLISE CATHOLIQUE DES ETATS-UNIS.—Le *Freeman's Journal* de New-York, du 3 décembre, donne la statistique suivante de l'église catholique des Etats-Unis, comme extraite de l'Almanac Catholique de Baltimore (*The Metropolitan Catholic Almanac and Laity's Directory*) pour 1843, qui vient de paraître; on y remarquera plusieurs lacunes.

Diocèse de Baltimore.—Eglises, 58; chapelles, 12; églises en construction, 1; autres stations, 20; prêtres, 70; séminaires ecclésiastiques, 5; étudiants en théologie, 64; population catholique, 80,000.

Diocèse du Détroit.—Eglises et chapelles, 30; églises en construction, 6; autres stations, 25; prêtres, 19; population catholique, point de rapport.

Diocèse de Cincinnati.—Eglises, 45; églises en construction, 46; autres stations, 20; prêtres, 46; collège, 1; étudiants en théologie, 12; population catholique, 50,000.

Diocèse de Vincennes.—Eglises, 27; églises en construction, 10; autres stations, 29; prêtres, 32; séminaire théologique, 1; étudiants ecclésiastiques, 17; institutions littéraires pour les jeunes gens, 2; population catholique, 25,000.

Diocèse de Dubuque.—Eglises, 10; autres stations, 10; missions indiennes, 3; prêtres, 10; population catholique, 5,500.

Diocèse de Saint-Louis.—Eglises, 56; églises en construction, 9; autres stations, 60; prêtres, 73; séminaires ecclésiastiques, 4; étudiants en théologie, 30; missions indiennes, 3; collèges, 2; couvents, 10; population catholique, 100,000.

Diocèse de Natchez.—Prêtres, 4; stations, 8; église en construction, 1; population catholique point de rapport.

Diocèse de Charleston.—Eglises, 16; en construction, 2; autres stations,

47; prêtres, 19; institutions ecclésiastiques, 4; étudiants en théologie, 9; catholiques, 7,000.

Diocèse de Nashville.—Eglises, 3; chapelles, 2; stations, 40; prêtres, 7; séminaire ecclésiastique, 1; étudiants en théologie, 6; population catholique, point de rapport.

Diocèse de Mobile.—Eglises, 7; stations, 23; prêtres, 18; institutions littéraires pour les jeunes gens, 2; population catholique, point de rapport.

Diocèse de Richmond.—Eglises, 9; en construction, 3; prêtres, 7; catholiques, 6,000.

Diocèse de New-York.—Eglises, 83; chapelles, 7; autres stations, 50; prêtres, 74; séminaire ecclésiastique, 1; étudiants en théologie, 31; collège, 1; population catholique, 200,000.

Diocèse de Boston.—Eglises, 25; chapelles, 10; églises en construction, 5; autres stations, 48; prêtres, 34; collège, 1; population catholique, point de rapport.

Diocèse de Philadelphie.—Eglises, 82; chapelles, 11; prêtres, 60; séminaire ecclésiastique, 1; population catholique, point de rapport.

Diocèse de Louisville.—Eglises et chapelles, 40; autres stations, 70; prêtres, 50; institutions ecclésiastiques, 3; population catholique, point de rapport.

SOMMAIRE POUR 1842.

Nombre total d'églises et chapelles dans les Etats-Unis.	574
Id en construction.	82

Total 622

Desservans. 572

Population catholique de l'Union :

D'après les rapports reçus de neuf diocèses seulement. 633,500

Nombres estimés d'après de bonnes données dans les

sept autres diocèses, savoir :

Détroit, 15,000

Natchez, 4,500

Nashville, 9,000

Mobile, 15,000

Boston, 75,000

Philadelphie, 100,000

Louisville, 90,000

Population catholique totale. 1,133,000

Ce chiffre (dit le *Freeman's Journal*) est probablement trop bas, car la population catholique en 1841 était estimée dans l'Almanac de 1842 s'élever à 1,300,000, et elle a dû s'augmenter beaucoup depuis par l'immigration et par les causes naturelles : peut-être serait-on plus près de la vérité en disant un million et demi. L'augmentation dans le nombre des églises est de 34, dont 14 dans le diocèse de New-York. L'augmentation dans le nombre des prêtres, déduction faite de décès, est de 17 (dont 8 dans le même diocèse); à quoi ajoutant 11 prêtres décédés, on a un accroissement absolu de 28.

Il se publie dans les Etats-Unis onze journaux, savoir :

The United States Catholic Miscellany, à Charleston (Caroline du sud); *The Catholic Telegraph*, à Cincinnati (Ohio); *The Catholic Herald* à Philadelphie (Pennsylvanie); *The Catholic Advocate*, à Bardstown (Kentucky); *Der Wahrheits Freund*, (allemand), à Cincinnati (Ohio); *The New-York Freeman's Journal and Catholic Register*, à New-York; *The Boston Pilot*, à Boston (Massachusetts); *The New England Reporter and Catholic Diary* aussi à Boston; *The Western Catholic Register* à Détroit (Michigan), tous hebdomadaires; et les suivans mensuels : *The Catholic Expositor and Literary Magazine*, à New York; *The Religious Cabinet* à Baltimore (Maryland).

—On ne lira pas sans un vif intérêt le sommaire suivant des doctrines incertaines dans les Traités d'Oxford (*Tracts for the times*), que nous traduisons du *Catholic Herald* de Philadelphie, qui le reproduit d'un journal protestant, *The Watchman of the South*, auquel il a été communiqué comme extrait d'une lettre du révérend JAMES DENHAM, ministre presbytérien de la province d'Ulster, en Irlande.

Les meilleurs commentateurs des prophéties nous avertissent que nous approchons d'une crise, et déjà nous voyons le papisme, non seulement s'élever dans les cercles politiques, mais s'emparer de nos universités, et, sous le nom de protestantisme, épandre sur le pays ses plus mauvais dogmes. Voici quelques-uns de ces dogmes, tels qu'ils sont enseignés dans les *Tracts for the Times*:—Il n'y a point de ministres ordonnés à moins qu'ils ne l'aient été par des prélats : Traité No. 1.—Les écritures ne contiennent point toute la règle de nos devoirs : Nos. 45, 51, 60, 78.—Les livres apocryphes sont approuvés et celui de Tobie déclaré être inspiré : Nos. 38, 82.—Les chrétiens devraient être guidés par les traditions de l'église : Nos. 34, 44, 45, 54.—Les chrétiens ne devraient pas être guidés, dans l'interprétation de l'écriture sainte, par leur propre jugement, mais par l'église : Nos. 60, 73, 77.—On devrait se servir d'huile sainte en administrant le baptême : No. 86.—Lorsque nous entrons ou que nous sortons, nous devrions faire le signe de la croix, et, en priant, nous tourner vers l'orient : No. 34.—La cène du Seigneur devrait être administrée aux enfans et aux mourans, alors même qu'ils sont insensibles : préface du 2e. vol.—Les sacremens, et non la foi, sont les instrumens de notre justification : préface du 2e. vol.—Il y a dans le sacrement (de l'eucharistie) la présence réelle et substantielle du corps et du